

# Ça boucheonne aux impôts

Les contribuables qui affluent au centre des impôts doivent s'armer de patience. Les syndicats dénoncent les fermetures des trésoreries de proximité dans le département.

Anthony PASCO  
anthony.pasco@courrier-ouest.com

Pour les adeptes de la déclaration de revenus sur papier - ils sont encore 44 % dans le Maine-et-Loire à préférer l'écrit à l'enregistrement en ligne - c'est la dernière ligne droite. La date limite de dépôt des dossiers est en effet fixée à demain jeudi (29 mai pour les télédéclarants). C'est la raison pour laquelle, surtout depuis lundi, des milliers de contribuables se pressent devant le centre des finances publiques d'Angers, situé au cœur de la cité administrative. « Le temps d'attente peut atteindre une à trois heures. Il est de trois quatre d'heure quand on accède à l'intérieur du bâtiment », rapporte Dalila El Mezdari, secrétaire de la section Solidaires finances publiques 49.

« Internet, pas trop pour moi »  
UNE CONTRIBUABLE.

Hier encore, la file d'attente serpentait sur une trentaine de mètres sur le parking. Une scène de nature à décourager les moins endurants : « Je ne savais pas que ça ouvrirait dès 8 h 30. Je reviendrai demain beaucoup plus tôt », a confié Jean-Louis, avant de rebrousser chemin vers Montreuil-Juigné avec ses formulaires à remplir.

« Moi, je suis arrivé dès 8 h 15. Il y avait déjà pas mal de monde devant la porte. J'ai été reçu vers 9 heures et l'entrevue n'a duré qu'une trentaine de secondes... Je n'avais qu'une question. On m'a répondu que ce n'était pas avant 2019 qu'elle se poserait... », a résumé Pierre, un Angevin de 88 ans. C'est le décès récent de son beau-père et les conséquences sur son foyer fiscal qui ont incité Josette, 67 ans, à faire la même démarche, aux aurores ou presque.

Elle non plus n'a pas regretté son déplacement et son échange « très agréable » avec les fonctionnaires : « Il vaut mieux s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints. Internet, ce n'est pas trop pour moi », a souri la sexagénaire



Angers, rue Dupetit-Thouars, hier. La file d'attente s'allonge depuis lundi sur le parking de la cité administrative, devant le bâtiment D.

Photo CO - Laurent COMBET

en quittant les lieux. Le succès populaire que rencontre cet accueil physique apporte évidemment de l'eau au moulin des syndicats qui déplorent depuis longtemps « la dégradation des conditions d'accueil des particuliers », en particulier des personnes « les plus précaires victimes de la fracture numérique », en raison notamment de « la réduction continue des horaires d'ouverture au public ».

**200 postes supprimés**  
Dans un communiqué diffusé hier, Solidaires finances publiques 49 fustige ainsi « l'incurie d'une administration qui met en œuvre une politique drastique de réduction des effectifs et

considère la dématérialisation comme la solution miracle et la finalité du service public ».

Les syndicats affirment que près de 200 postes ont été supprimés au cours des dix dernières années. Ils citent en particulier les suppressions des services des impôts des entreprises à Baugé et Segré et les fermetures de nouvelles trésoreries de proximité au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à La Romagne-Montfaucon, Chateaufort-sur-Sarthe et Beaufort-en-Vallée. Pour dénoncer la situation, Solidaires finances publiques 49, rejoint par la CGT et la CFDT, distribueront des tracts demain dans la matinée avant d'organiser une « réception improvisée » des contribuables sur le

parvis du centre des impôts d'Angers à l'heure du déjeuner. Cet accueil est en effet fermé le midi, comme chaque mercredi et vendredi après-midi, depuis mars 2015, même pendant la campagne de déclaration d'impôt sur les revenus.

Accueil du public ouvert de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures (seulement le matin le mercredi et le vendredi). Permanence téléphonique jusqu'à demain jeudi au 02 41 24 49 49.

## 1043

**PERSONNES ACCUEILLIES LUNDI AU CENTRE DES IMPÔTS**

C'est lundi que la journée a été la plus dense au centre des impôts d'Angers avec 1 043 personnes accueillies. Sur la durée de la campagne de déclaration de revenus démarrée depuis le 9 avril, entre 12 000 et 14 000 demandes de renseignements vont être prises en charge par la quinzaine d'agents mobilisés derrière les guichets. Une fréquentation similaire aux années précédentes, estime Didier Després, le responsable du service.

## À SAVOIR

### Prélèvement à la source : une web série « locale »

La société Icedap (Ingénierie, conception, éditions d'actions pédagogiques), basée à Saint-Barthélemy-d'Anjou près d'Angers, vient de lancer « Les Rendez-vous du PAS », un web série sur le prélèvement à la source dédiée aux professionnels de la banque, de l'assurance et de la gestion de patrimoine. La série a été conçue pour anticiper et comprendre les changements impulsés par la réforme fiscale mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Déclinée en sept rendez-vous concis, elle apporte une réponse concrète aux nombreuses questions soulevées par ce nouveau dispositif, permet-

tant à ces professionnels d'accompagner efficacement leurs clients. La série associe texte, voix et animations graphiques, faisant se succéder, pour chaque séquence, deux épisodes informatifs et un épisode illustratif. Créée en 1989, Icedap est une maison d'édition spécialisée dans la production de contenus synthétiques. Ses collections phares ont contribué à sa renommée, telles que la collection Basic'Job, numéro 1 auprès des banques.

## Taxe d'habitation : la réforme se précise

La suppression complète de la taxe d'habitation devrait intervenir « au plus tard d'ici à 2021 », selon le gouvernement.

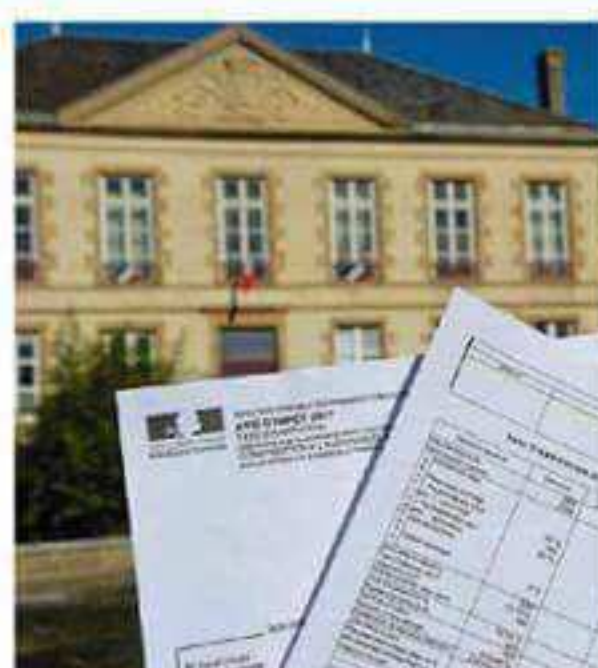
La fin de cet impôt emblématique, qui représente 34 % des ressources fiscales des communes, se fera « sans remise en cause » des objectifs de déficit public, a ajouté Matignon. L'objectif est « que la réforme soit largement financée par des économies budgétaires ». La perte de recettes atteindra 24,6 milliards d'euros en 2020. Pour compenser ce manque à gagner, source de préoccupation pour les communes et les départements, plusieurs pistes sont proposées, articulées autour de deux scénarios. Le premier consiste à transférer au « bloc communal » (communes et communautés de communes) la

part départementale de la taxe foncière, estimée à 14 milliards d'euros en 2020. Une solution qui implique une compensation pour les départements, qui pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt d'Etat.

### Concertation

Le second scénario serait d'attribuer directement au bloc communal une part d'un impôt national, ce qui permettrait de maintenir en l'état la fiscalité des départements. Parmi les pistes avancées figurent la TVA, la CSG et la taxe sur les carburants (TICPE).

Pour des raisons budgétaires, il pourrait être envisagé de limiter la suppression complète de la taxe d'habitation aux seules « résidences principales ».



La taxe d'habitation va disparaître.

Un cycle de concertation débutera demain dans le cadre de la conférence nationale des territoires. L'objectif, à ce stade, est une adoption de la réforme début 2019.